

CONTRAT DE TRAVAIL A DUREE DETERMINEE A TEMPS PARTIEL POUR CHARGES DE COURS

Entre,

L'association dénommée "EDHEC Business School" Ci-après dénommée l'EDHEC,

Sise 24 Avenue Gustave Delory, CS 50411, 59057 ROUBAIX CEDEX Immatriculée à l'URSSAF de LILLE n° 595 00000 3783707060 N° SIRET : 783 707 060 00068

Représentée : par Madame Michelle SISTO, agissant en tant que Associate Dean for Graduate Programs et ayant tous les pouvoirs à l'effet des présentes.

DE PREMIERE PART.

Et:

Monsieur Romain TAVENARD

Né le : 08 avril 1983 à LAVAL.

Numéro de sécurité sociale : 183045313004379

Demeurant au : 16 rue Louis Rossel, 35000 RENNES FRANCE

Nationalité : FRANCAISE

DE SECONDE PART.

Il est convenu des dispositions contractuelles suivantes :



PREAMBULE

La déclaration préalable à l'embauche de Monsieur Romain TAVENARD a été effectuée à l'URSSAF de LILLE.

Monsieur Romain TAVENARD pourra exercer auprès de cet organisme son droit d'accès et de rectification que lui confère la loi n° 78-17 du 06 ianvier 1978.

Le présent contrat de travail est soumis aux dispositions légales issues notamment des articles L 122.1.1.3° et D 212.2 ainsi qu'aux dispositions de la convention collective de l'Enseignement Privé Indépendant (EPI) de l'accord sur l'aménagement de la durée du travail conclu le 11 juillet 2011 et aux accords en vigueur à l'EDHEC tant que toutes ces différentes normes demeurent applicables, ainsi qu'aux dispositions particulières suivantes.

ARTICLE 1: ENGAGEMENT

Monsieur Romain TAVENARD qui se déclare libre de tout engagement, est embauché (e) à compter du 09 mai 2019, en qualité de Chargé(e) de cours, Catégorie C2, sous réserve que **Monsieur Romain TAVENARD** soit détenteur de la fiche d'aptitude établie par la médecine du travail.

Monsieur Romain TAVENARD exercera sa fonction au sein des établissements de l' EDHEC selon les modalités définies à l'article 2.

ARTICLE 2 -OBJET ET DUREE DU CONTRAT

S'agissant d'un emploi de Chargé(e) de cours pour lequel il est d'usage constant dans la profession de l'enseignement de ne pas recourir aux contrats à durée indéterminée en raison de son caractère par essence temporaire, le contrat est conclu à durée déterminée pour une durée prenant effet le 09 mai 2019 et expirant le 24 mai 2019.

Monsieur Romain TAVENARD aura en charge l'enseignement du (des)module(s) suivant(s):

Campus Program		Intitulé Cours		Entre le et le		Nb H.	Cout H.
LILLE	EDHEC	DEEP LEARNING	09/05/19	24/05/19	7	20	185

EDHEC LILLE

24 Avenue Gustave Delory CS 50411 59100 ROUBAIX



FICHE ANNEXE du Bulletin de paie

Du 01-06-2019 au 30-06-2019

Siret: 78370706000068 APE: 8542Z

Convention collective : Enseignement Privé Indépendant

Urssaf du Nord pas de Calais-TGE N° 595000001783707060 293 avenue du président Hoover 59032 Lille cedex

N° S.S. : 183045313004379

Matricule : 8087 **Date anc rec : 2019-05-09**

Niveau : C

Echelon : 2

Emploi : Chargé(e) de cours

Direction : FACULTY

TAVENARD Romain 16 RUE LOUIS ROSSEL

35000 RENNES

			SALARIE			EMPLOYEUR		
Rub.	Libellé	Unité / Base	Taux	A retenir	A payer	Taux	Montant	
TAIL	DEEP LEARNING	6,00	185,00					
TAIL	DEEP LEARNING	3,00	185,00					
TAIL	DEEP LEARNING	6,00	185,00					
TAIL	DEEP LEARNING	5,00	185,00					
	and the second of the second o				a part to the			
					s			
		1						
			1				1	

